



Intercommunalité amie des enfants

L'AMF et l'UNICEF France annoncent le lancement du réseau *Intercommunalité amie des enfants*

Paris, le 21 mai 2014 – Lors d'une conférence de presse, Michèle Barzach, Présidente de l'UNICEF France et Jacques Pélissard, Président de l'AMF, ont annoncé aujourd'hui le lancement du réseau *Intercommunalité amie des enfants*.

Associés depuis 2002 pour la création du réseau *Ville amie des enfants* au sein duquel les élus s'attachent à promouvoir et faire respecter les droits de l'enfant au niveau local, l'AMF et l'UNICEF France ont fait le choix de réaffirmer leur partenariat en créant le titre *Intercommunalité amie des enfants*, motivés par le fait que sur certains territoires, les communes ont transféré tout ou partie de leurs attributions (petite enfance, enfance ou jeunesse) à un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

« Les collectivités « amies des enfants » font toutes preuve d'initiatives originales ou d'actions novatrices qui, mutualisées dans l'ensemble du réseau, peuvent faire naître de nouvelles idées et provoquent de réels changements pour les enfants et les adolescents », explique Michèle Barzach. Ce nouveau réseau permettra de promouvoir l'innovation locale au service des enfants et des adolescents et de partager de bonnes pratiques sur de nouveaux territoires, dans de nombreux domaines : lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, amélioration du cadre de vie, participation citoyenne, accès au sports et aux loisirs, parentalité, ou encore santé, éducation ou handicap.

A travers l'initiative *Ville amie des enfants*, il s'est opéré progressivement un véritable changement d'état d'esprit, une façon nouvelle de s'adresser aux enfants et aux adolescents, de veiller à leur intérêt particulier et de les considérer dans tous les projets menés au niveau local. « Ce qui pouvait être considéré il y a douze ans comme une expérimentation intéressante est aujourd'hui un édifice solide dont nous pouvons être fiers et sur lequel les enfants et les adolescents peuvent compter. Dans un contexte local toujours plus contraint, les communes ont su innover pour accompagner les enfants vers l'âge adulte, les écouter, aller à la rencontre des plus vulnérables d'entre eux pour qu'aucun ne reste au bord du chemin » a précisé Michèle Barzach.

A l'occasion de la conférence de presse, l'UNICEF France a présenté le Guide *Ville et Intercommunalité amies des enfants 2014/2020*, véritable guide de bonnes pratiques et outil d'accompagnement des élus pour la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local. « Grâce à ce guide, l'AMF et l'UNICEF France souhaitent démontrer que mener une politique de l'enfance et de l'adolescence sur un territoire ne se limite pas à exercer une compétence technique et logistique. L'enfant et l'adolescent doivent être considérés comme des citoyens en devenir, à qui l'on doit un service de qualité et adaptés à leurs besoins spécifiques », a rappelé Jacques Pélissard.

Contacts presse :

UNICEF France - Carine Spinosi : 01 44 39 17 49 – cspinosi@unicef.fr

AMF - Marie-Hélène Galin : 01 44 18 13 59 – marie-helene.galin@amf.asso.fr